



# Valorisation des déblais non inertes en projet d'aménagement

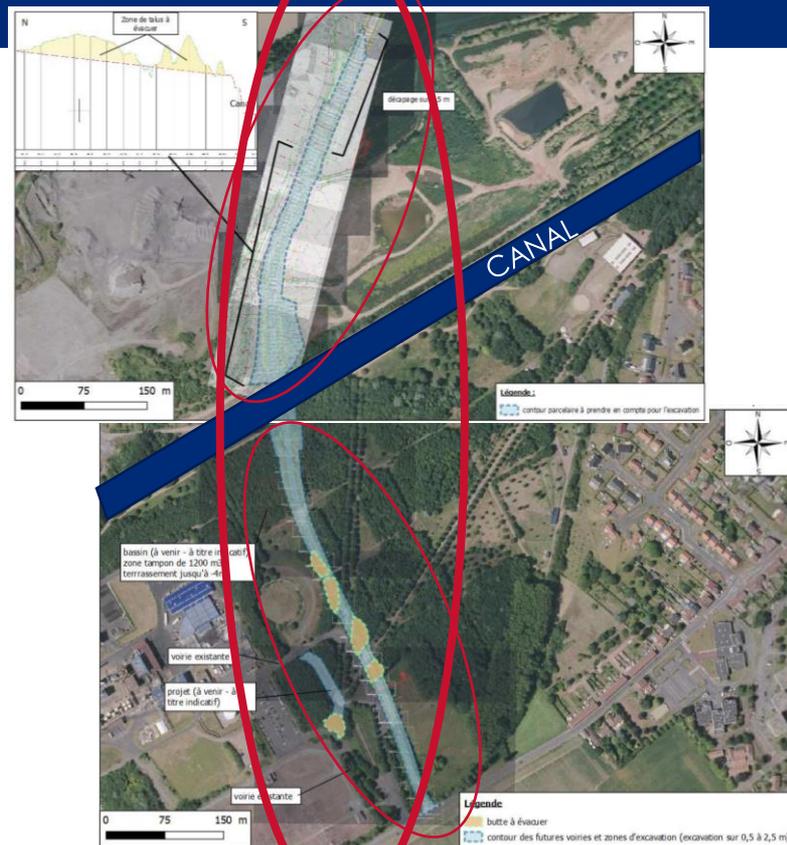
DEVIATION DE COURRIERES (62)

08/11/2019



# Au moment de l'appel d'offres

- Chantier de terrassement pour une déviation pour le CD62
- 39 000 m<sup>3</sup> de déblais
- Bordereaux de prix en fonction de DI, DND et DD
- Données disponibles :
  - 13 sondages à la pelle mécanique sur 2 m de profondeur
  - Terres principalement non inertes :
    - Dépassement sur éluât en sélénium, sulfates et fluorures
    - Fortes teneurs en COT



# Premières conclusions : que faire des excédents?

- Recherche de filières de valorisation
- Recherche d'un site receveur



Forte prise de risque car :

- Pas de teneurs sur les ETM dans les sols (compatibilité avec guide tex?)
- Délais d'instruction pour le permis de construire sur le site receveur



# Dès le début du chantier

■ Faire accepter la démarche au MOa (MOe et AMO)

■ Réemploi au maximum sur site

■ Déroulement de l'étude de valorisation pour les excédents

- Réalisation d'un diagnostic plus approfondi (110 analyses)
- Fond géochimique
- Données hydrogéologiques
- Risques sanitaires

■ Conclusions

- Fort intérêt du guide pour pouvoir valoriser des matériaux non inertes
- Difficulté du timing qui rend quasi impossible certaines opérations de valorisation
- Sécurisation via la traçabilité

